



La Charte Sportive du PARENT DE JOUEUR

SAISON 2024/2025

Je suis parent de licencié et je m'engage à :

- Faire participer mon enfant à chaque entraînement et chaque match auxquels il est convoqué et à respecter les horaires.

Le hand est un sport collectif, et une rencontre ne peut pas se jouer sans 7 joueurs. 1 absence peut pénaliser l'équipe.

- Transporter mon enfant lors des matchs extérieurs ou accepter qu'il soit transporté par d'autres personnes,
- Lors des matchs, Avoir un comportement sportif, encourager, **respecter les décisions des arbitres** et respecter les supporters adverses
- Encourager mon enfant à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, le public et à accepter la défaite.
- Ne pas prendre la place de l'entraîneur dans les tribunes... J'encourage mon enfant mais en aucun cas je donne des consignes,
- Respecter l'entraîneur : l'entraîneur est un bénévole qui donne de son temps pour accompagner l'équipe à chaque week end et en semaine à l'entraînement : en comprenant cela, je le respecte et n'intervient pas sur son coaching.
- Aider et participer aux manifestations sportives et extra sportives du club. Un club ne peut pas fonctionner sans bénévoles.

Pour aider, les Parents ont la possibilité de devenir Parents référents :

- Cela peut consister à être l'interlocuteur privilégié d'un entraîneur pour l'aider dans les différentes tâches lors des rencontres à domicile (goûter, installation, etc.) et à l'extérieur (organisation des transports, etc), prendre en charge le sport easy ;
- Cela peut consister à aider lors des rencontres sur les aspects "officiels" tels que la tenue de la table de marque, chronométreur. Ce sont des rôles obligatoires, qui nécessitent de prendre une licence "dirigeant".